

Résolution sur la diminution du niveau d'alerte des systèmes d'armes nucléaires

Explication de vote de la Belgique

La BE souhaite expliquer son vote en faveur de la résolution L 5 sur le de-alerting.

L'attitude positive de BE se situe dans le contexte de son co-parrainage de la résolution L 58 sur la détermination renouvelée de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires présentée par le Japon.

La BE considère en effet que le désarmement nucléaire selon l'article VI du TNP est un objectif ultime qui peut être atteint progressivement au moyen de mesures concrètes.

La réduction du niveau d'alerte des systèmes d'armes nucléaires pourrait constituer une de ces mesures concrètes, pour autant que l'ensemble des puissances nucléaires y procèdent effectivement.

Tenant compte d'un nouvel environnement de sécurité, le dispositif nucléaire de l'Alliance atlantique a non seulement déjà fait l'objet de réductions drastiques en nombre, mais il a également vu son niveau d'alerte considérablement réduit."

Au moyen de son vote positif sur la résolution L5, la BE entend en appeler à toutes les puissances nucléaires qui ne l'auraient pas encore fait, à prendre des décisions en matière de réduction du niveau d'alerte nucléaire aussi positives et ambitieuses que celles qu'a prises l'Alliance atlantique.

Enfin, la BE souhaite contribuer à ce qu'en vue de la prochaine conférence d'examen du TNP, des progrès tangibles soient faits dans tous les domaines couverts par le Traité.